AFFAIRE N°2
CM 10.11.2026 rapport syndicat fremus 2025

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20261110-202611171538-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Séance ordinaire du 10 Novembre 2026
à 20H00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire

Présents : Mme MICHEL, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOST, M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme CHAPLAIN, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, M. DURAND, M. HAMON, M. HODGKISS, Mme LETESSIER
Absents représentés : Mme TROTEL et Mme PITEL respectivement représentées par Mme THOREUX et M. LAMBLIN
Absent excusé : M. PLESIER
Absents : M. AMICE, Mme CORDONNIER

Secrétaire de Séance : M. HAMON

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 18
Votants : 20 (dont 2 pouvoirs)
Convocation adressée le 4 Novembre 2026

AFFAIRE N° 2 - SYNDICAT DES FREMUR - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – EXERCICE 2025

Rapporteur : M. LEMOINE – Conseiller Délégué

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le Syndicat des Frémur a rédigé un projet de rapport – exercice 2025.
Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE de ce rapport annexé à la présente délibération

Secrétaire de Séance
M. HAMON

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO
22380